

ETUDE
**REUSSIR LA TRANSITION ENERGETIQUE : UNE URGENCE
CLIMATIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE**

DOSSIER DE PRESSE

JUIN 2022



Paris, le 10 Juin 2022

Transition énergétique et pouvoir d'achat : Familles Rurales appelle à un plan d'urgence

Familles Rurales, 3^{ème} association de défense des consommateurs et 1^{er} Mouvement familial publie ce jour son étude « Réussir la transition énergétique : une urgence climatique, économique et sociale » et appelle le gouvernement à un plan d'urgence, car dès cet hiver des millions de français se trouveront face à des nouvelles dépenses que la plupart d'entre eux ne sera pas en mesure d'assumer.

L'hiver dernier, en France, 3 millions de ménages étaient en situation de précarité énergétique, 20% des français déclarent avoir souffert du froid, chez eux.¹ Compte tenu du contexte actuel marqué par la crise internationale, l'augmentation des prix de l'énergie et l'inflation, Guylaine Brohan, présidente de Familles Rurales a interpellé via une lettre ouverte la Première Ministre Elisabeth Borne, pour la mise en place d'Assises de l'énergie. En effet plusieurs dispositions réglementaires autour de la transition énergétique dans le domaine des bâtiments résidentiels entrent en application entre 2022 et 2023 afin de limiter les effets du dérèglement climatique que ce soit pour le neuf ou pour les logements déjà construits. Elles impacteront potentiellement 2/3 des ménages français, qui n'auront pas pour la plupart les moyens de les assumer.

Les principales dispositions réglementaires :

1er juillet 2022 : interdiction d'installation / remplacement de chaudière au fioul ou au charbon

1er janvier 2023 : application des mesures sur le chauffage au bois

1er janvier 2023 : un logement sera qualifié d'énergétiquement décent lorsque sa consommation d'énergie, sera inférieure à 450 kWh/m². Au-dessus de ce seuil, il ne pourra alors plus être proposé à la location.

La rénovation énergétique, et plus particulièrement le remplacement de chauffage énergivore vers des installations plus performantes, est au cœur de ces dispositifs. Si ces mesures réduisant les émissions de CO₂ sont aujourd'hui indispensables, elles représentent un coût parfois insurmontable pour les consommateurs. De plus, changer de mode de chauffage n'est parfois pas suffisant pour améliorer significativement la performance énergétique de son logement si ce dernier est mal isolé. Ces situations concernent un grand nombre de logements et certains territoires sont plus concernés que d'autres.

I/ Le parc immobilier français face à l'objectif de neutralité carbone en 2050

- 66% des résidences principales soit 2/3 des ménages sont potentiellement impactés par les réglementations issues des lois « Energie et Climat » et « Climat et Résilience » relatives aux énergies de chauffage et à l'isolation thermique des logements
- en milieu rural 1 logement sur 5 a été construit avant 1919 contre moins de 1 sur 10 en urbain d'où des performances énergétiques généralement bien plus faibles

¹Observatoire National de la Précarité Énergétique https://onpe.org/sites/default/files/onpe_tableau_de_bord_2021_s2.pdf

- A surface et composition familiale égales, il coûte jusqu'à 2 fois plus cher de chauffer une maison mal isolée et au système de chauffe vétuste classée F ou G : +124% pour le gaz, +102% pour l'électricité, +96% pour le bois et +94% pour le fioul, qu'une autre classée B ou C
- En milieu rural, la majorité des foyers sont propriétaires de leur résidence principale (plus de 75% contre 50% en zone urbaine)

Le milieu rural, du fait d'un parc de logements plus anciens, moins bien isolés et utilisant des énergies de chauffage plus polluantes et vouées à disparaître est particulièrement touché et concerné par la transition énergétique engagée

II/ Explosion du budget énergie pour les ménages

- Entre avril 2012 et avril 2022 soit une décennie, les prix du fioul et du gaz ont augmenté de +53%, ceux de l'électricité et du bois réciproquement de +46% et +21%
- Dès le 1^{er} juillet 2023 3 millions de ménages sont concernées par l'interdiction de remplacer une chaudière au fioul et devront y renoncer au profit d'un autre système de chauffe
- L'installation d'un nouveau système de chauffe peut représenter un coût pouvant atteindre plus de 25 000€ selon les choix.
- Le coût de la rénovation d'une passoire énergétique - classée F ou G - en BBC (Bâtiment Basse Consommation) – classé B ou C - oscille entre 15 000€ et 60 000€

La transition énergétique implique pour les propriétaires des coûts importants tant pour l'isolation globale et efficiente des logements, que pour la modification du mode de chauffage. Les aides existantes, mal connues, peu lisibles permettent rarement d'entreprendre une rénovation globale seule garante d'une économie substantielle d'énergie, elles laissent un reste à charge souvent dissuasif pour de nombreux ménages propriétaires de leur résidence principale.

La réussite de la transition énergétique passera aussi par les territoires ruraux, ainsi Familles Rurales appelle le Gouvernement à un plan d'urgence afin :

- **D'assurer un meilleur accompagnement des familles : perdues face aux différents dispositifs, aux différentes réglementations, aux différentes alternatives possibles, à leur coût, certaines, dissuadées, renoncent à engager des travaux quand d'autres, mal conseillées, engagent des rénovations aux résultats incertains tant d'un point de vue écologique qu'économique.**
- **D'imposer aux professionnels de la rénovation énergétique une obligation de résultat. Tant pour l'environnement que pour le budget des ménages, il n'est pas concevable que les travaux entrepris n'apportent pas la garantie d'une meilleure performance énergétique. L'ONRE (Observatoire National de la Rénovation Énergétique) estime que 25% des travaux engagés ne permettent aucune amélioration de la performance énergétique du logement².**
- **De déclarer l'urgence à la rénovation, prioritairement pour les logements classés F ou G, avec un dispositif permettant un 0 reste à charge pour les propriétaires des résidences principales disposant de ressources modestes, et un reste à charge proportionnel pour les autres ménages selon les conditions d'éligibilité à MaPrimRenov.**
- **De réduire la TVA à 5.5% pour l'ensemble des énergies de chauffage s'agissant d'un bien de première nécessité**
- **D'ouvrir des « ASSISES DE L'ENERGIE » impliquant la société civile organisée pour définir les conditions d'une transition énergétique soutenable pour les familles.**

Contact presse : Niki Vouzas - tel.06 49 49 75 17 - niki.vouzas@famillesrurales.org

² Observatoire National de la Rénovation Énergétique https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2022-03/rapport_onre_mars2022.pdf

FICHE MÉTHODOLOGIQUE

Partant de la définition de la ruralité posée par l'INSEE en 2020 laquelle tient compte non seulement de la densité de population mais également de la plus ou moins forte influence d'un pôle d'emploi pour caractériser une commune, une comparaison des différents modes de chauffage présents en métropole a été réalisée. Cette dernière porte non seulement sur les critères économiques mais aussi écologiques des différentes énergies et modes de chauffage proposés aux consommateurs.

Afin de tirer les enseignements ci-après présentés, Familles Rurales s'est appuyé sur les informations communiquées par l'INSEE et de l'Observatoire National de la Précarité Energétique (ONPE) concernant :

- les énergies utilisées comme combustible de chauffage en fonction des différents départements (prise en considération du pourcentage rural et urbain de chaque territoire)
- les données socio-démographiques permettant d'identifier différents profils de ménages
- la typologie des logements (uniquement les résidences principales) permettant de les classer en fonction de leur caractère plus ou moins énergivores (de A à G).

Les données sur les prix de l'énergie, qui permettent de construire des profils de consommation énergétique, proviennent de la base Soes ([Pégase](#)) du Ministère de la Transition écologique. A partir de juin 2021, les données du gaz et de l'électricité sont estimées en appliquant les augmentations des tarifs réglementés des deux énergies.

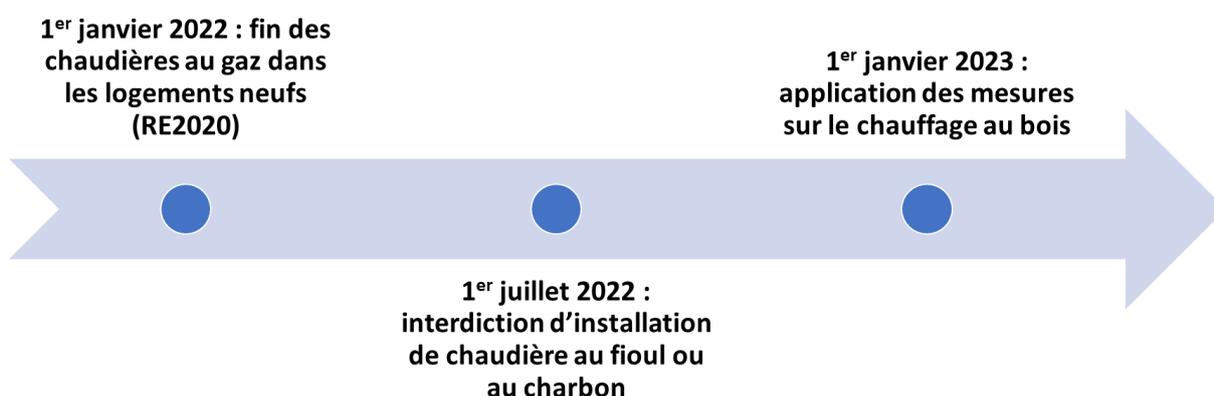
Enfin, le contexte législatif et réglementaire a également été analysé afin de prendre en considération les différentes contraintes posées en matière de rénovation énergétique des logements (fin des chaudières fioul neuves à compter de juillet 2022, fin programmée de certaines chaudières à gaz, montant des aides possibles...).

REUSSIR LA TRANSITION ENERGETIQUE

QUELS DISPOSITIFS ? A QUEL PRIX ? AVEC QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

I/ LE PARC IMMOBILIER FRANÇAIS FACE A L'OBJECTIF DE NEUTRALITE CARBONE EN 2050

La lutte contre le dérèglement climatique est devenue un enjeu majeur au niveau mondial. En France, dans l'objectif neutralité carbone 2050, des mesures telles que la réduction de 40% de la consommation d'énergies fossiles (par rapport à 2012) d'ici 2030 ou la lutte contre les passoires thermiques (logements classés F et G) sont engagées. Certaines sont renforcées par la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021, notamment en matière de rénovation énergétique. En effet, l'immobilier est un secteur de forte consommation énergétique et émetteur de gaz à effet de serre. Un corpus réglementaire s'est construit autour des modes de chauffage et de la rénovation énergétique qui contraindra les consommateurs à des changements :

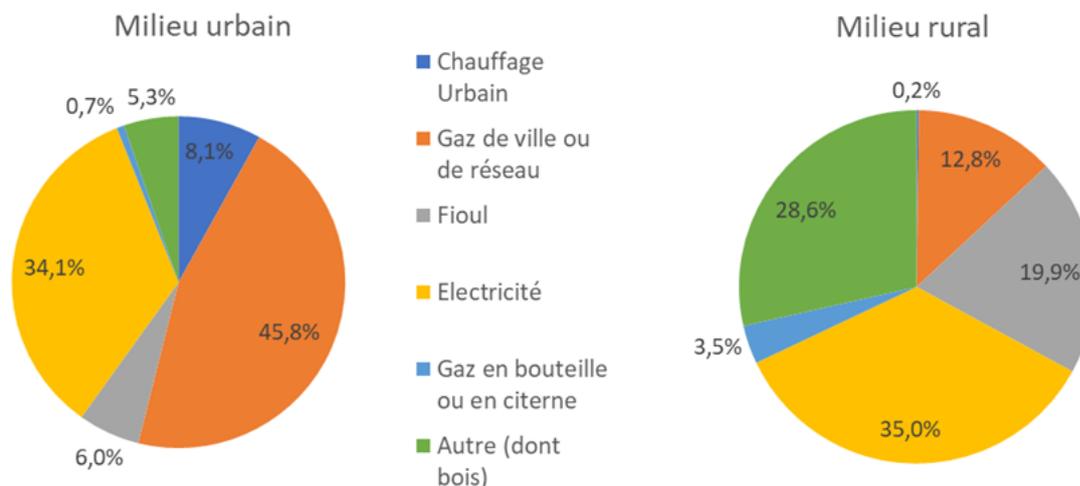


66% des résidences principales soit 2/3 des ménages seront potentiellement impactés par les réglementations issues des lois « Energie et Climat » et « Climat et Résilience » relatives aux énergies de chauffage et à l'isolation thermique des logements

La méthode de calcul du Diagnostic de Performance Energétique (DPE) a évolué et les logements utilisant des énergies fossiles ont pu voir leur notation dégradée. Sachant que les réformes engagées visent en particulier le gaz, le fioul ou encore le bois soit l'un des principaux modes de chauffage utilisés par 17 432 595 résidences principales, ce sont près des 2/3 des ménages qui seront potentiellement impactés par cette politique :

Rural / Urbain	Chauffage Urbain	Gaz de ville ou de réseau	Fioul	Electricité	Gaz en bouteille ou en citerne	Autre (dont bois)	Total logements
Total Urbain	1 584 499	9 017 154	1 178 663	6 704 204	143 703	1 053 376	19 681 601
Total Rural	18 832	1 196 439	1 855 330	3 259 539	327 602	2 660 325	9 318 068
TOTAL	1 603 332	10 213 594	3 033 994	9 963 744	471 305	3 713 702	28 999 669
En % par énergie	5,5%	35,2%	10,5%	34,4%	1,6%	12,8%	

Répartition du type d'énergie utilisée pour le chauffage selon le territoire



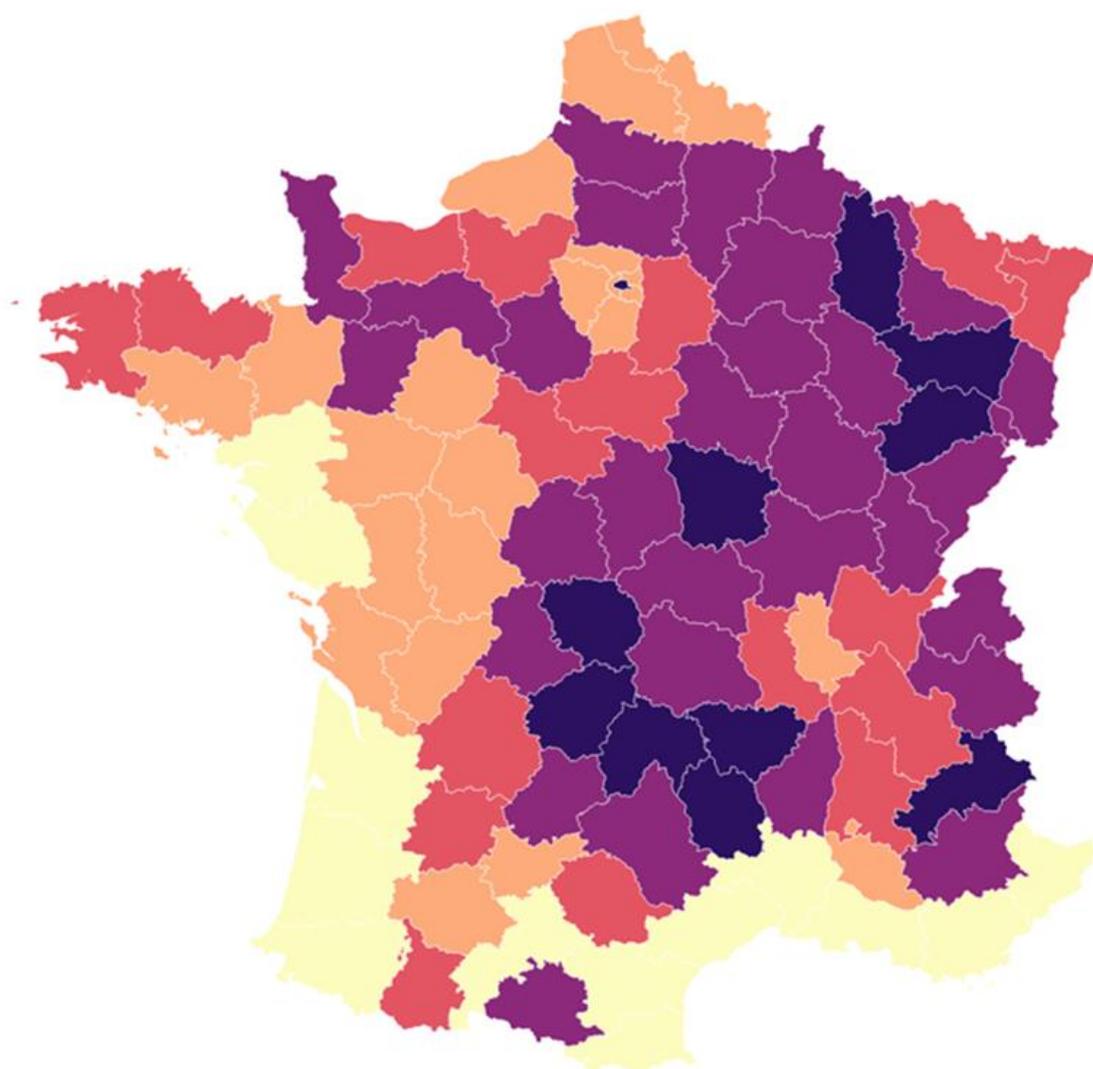
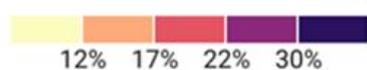
Source : Familles Rurales 2022, d'après données Insee 2021

Concrètement il s'agit d'imposer à une majorité de consommateurs la conversion de leur mode de chauffage réputé particulièrement polluant à plus ou moins long terme et dès juillet prochain s'agissant du fioul pour les chaudières qui seront jugées « irréparables ».

1 logement sur 5 a été construit avant 1919 en milieu rural contre moins de 1 sur 10 en urbain d'où des performances énergétiques généralement bien plus faibles

Au-delà de la question de l'énergie utilisée pour se chauffer, se pose également celle de la performance énergétique du logement. En effet, le coût tant économique qu'écologique d'une passoire thermique est loin d'être neutre. A température ressentie équivalente au sein du foyer, un logement classé B ou C sera bien moins énergivore qu'un autre classé F ou G. En cela le milieu rural pâtit d'un parc immobilier bien plus dégradé qu'en milieu urbain :

DPE : Part des logements notés F ou G

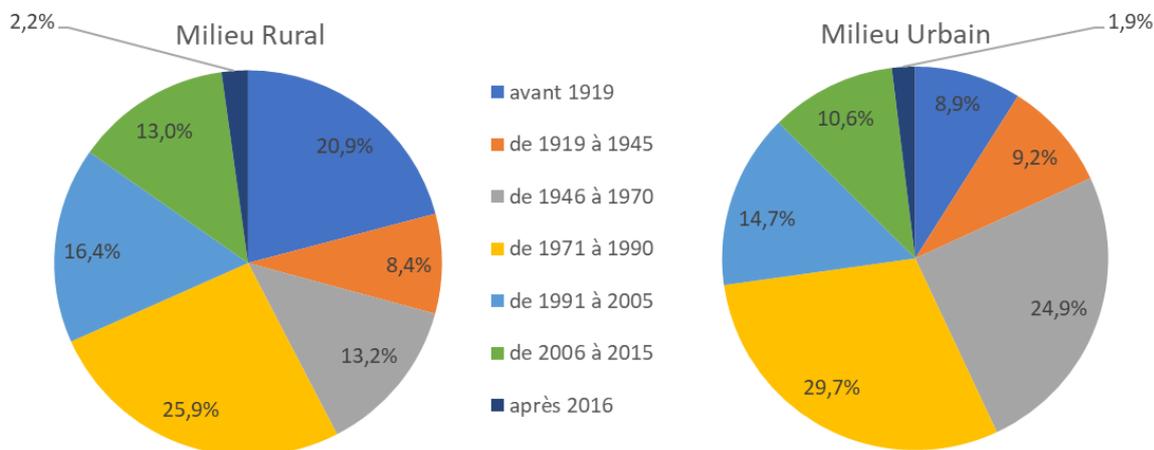


Source : Familles Rurales 2022, d'après données ONPE 2021

Les logements les moins bien isolés (classés F ou G) sont davantage présents dans les départements « ruraux » comme la Creuse, le Lot ou encore la Meuse à l'exception notable de Paris où le tiers des logements est classé F ou G.

Généralement plus anciens, ils étaient lors de leur construction soumis à des normes environnementales beaucoup moins contraignantes voire totalement absentes. Le milieu rural se distingue avec 21 % de résidences datant d'avant 1919, soit 2 fois plus qu'en milieu urbain.

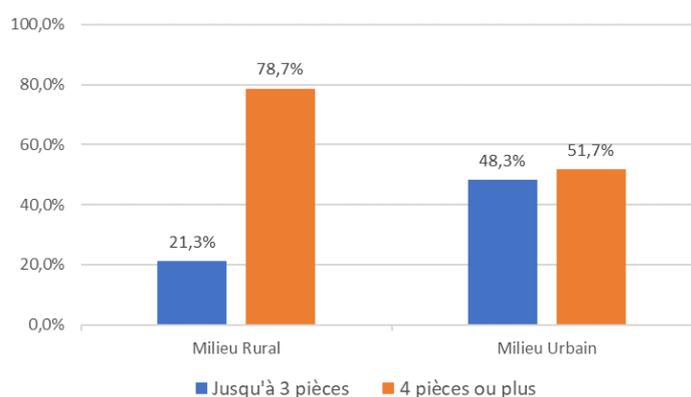
Répartition des résidences principales selon leur date d'achèvement



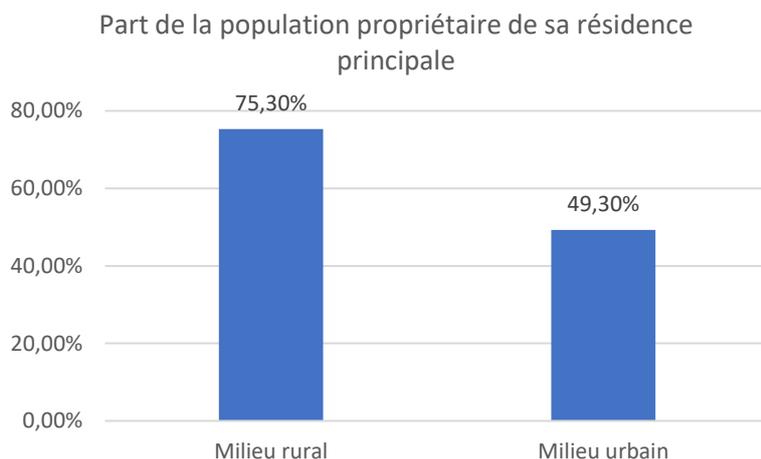
Source : Familles Rurales 2022, d'après données Insee 2021

Cette performance énergétique du parc immobilier rural est aggravée par une surface habitable plus grande et par conséquent plus coûteuse à chauffer ou à isoler. Près de 8 logements sur 10 comptent 4 pièces ou plus en milieu rural contre seulement la moitié en zone urbaine. Ils sont mêmes 25 % à compter 6 pièces ou plus (contre 12 % en zone urbaine). La taille des logements impacte la facture d'énergie. Elle influence également le montant des travaux de rénovation, le coût de la transition énergétique en sera donc mathématiquement plus élevé.

Nombre de pièces par logements



Source : Familles Rurales 2022, d'après données Insee 2021



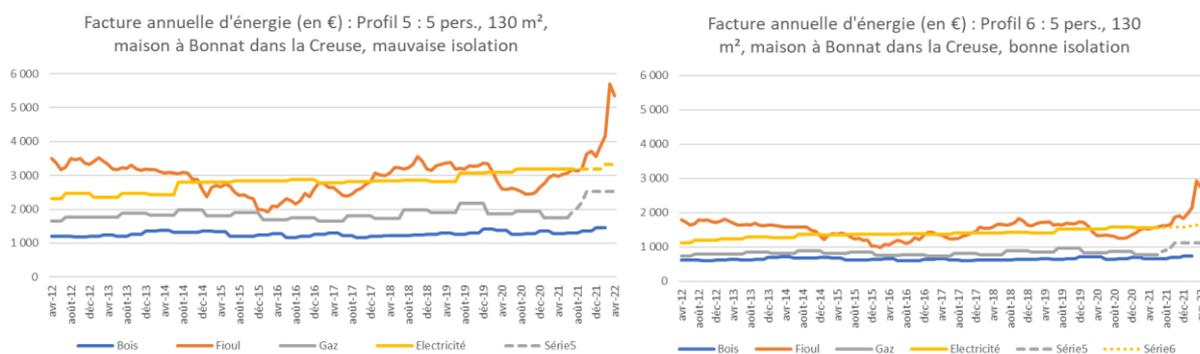
Source : Familles Rurales 2022, d'après données Insee 2021

Les propriétaires de leur logement, qui devront payer le coût de la rénovation énergétique, sont également sur-représentés en milieu rural (75,3% de propriétaires de résidence principale en milieu rural, 49,3% en milieu urbain).

L'ensemble de ces données explique la sur-représentation de la part de passoires énergétiques en milieu rural et la nécessité d'y palier par des mesures ciblées.

A surface et composition familiale égales, il coûte jusqu'à 2 fois plus cher de chauffer une maison mal isolée classée F ou G et au système de chauffe vétuste: +124% pour le gaz, +102% pour l'électricité, +96% pour le bois et +94% pour le fioul, qu'une autre classée B ou C

Si le coût lié à la rénovation énergétique est indéniable, dissuasif dans certaines situations, une fois les travaux réalisés la perte de chaleur évitée permet de réaliser des économies substantielles :



Source : Familles Rurales 2022, d'après les données Sdes (Pégase) du Ministère de la Transition écologique
 (p) A partir de juin 2021, les données du gaz et de l'électricité ne sont plus disponibles dans la base Sdes. Elles sont estimées en appliquant les augmentations des tarifs réglementés des deux énergies.

Facture annuelle moyenne de avril 2012 à avril 2022 en euros (5 pers., 130 m ² , maison à Bonnat dans la Creuse)	Mauvaise isolation	Bonne isolation	Différence en €	Différence en %
Bois	1273	651	622	96%
Fioul	2984	1535	1449	94%
Gaz	1882	840	1034	124%
Electricité	2830	1403	1427	102%

L'exemple d'une maison située à Bonnat dans la Creuse est particulièrement édifiant. En effet, à surface égale, température ressentie équivalente et composition familiale similaire, il s'avère qu'il coûtera 124% plus cher de chauffer la maison mal isolée avec une chaudière de plus de 10 ans (classée F ou G) que celle répondant aux dernières normes environnementales (classée B ou C) lorsqu'on utilise du gaz. Pour l'électricité le surcoût s'évalue à +102%, il sera de +96% pour le bois. Le fioul ferme la marche avec tout de même un différentiel de +94%.

LE PARC IMMOBILIER FRANÇAIS FACE A L'OBJECTIF DE NEUTRALITE CARBONE EN 2050 : enseignements majeurs

- 66% des résidences principales en France (chauffées principalement au fioul, gaz ou bois) seront potentiellement impactées par les réglementations liées à la stratégie bas carbone.
- Le milieu rural, du fait d'un parc de logements plus anciens, moins bien isolés et utilisant des énergies de chauffage plus polluantes et vouées à disparaître est particulièrement touché et concerné par la transition énergétique engagée par l'Etat.
- En milieu rural, la majorité des foyers sont propriétaires de leur résidence principale (plus de 75% contre 50% en zone urbaine).

III/ DES LE 1.07.2022, 3 MILLIONS DE MENAGES SERONT CONCERNES PAR L'INTERDICTION D'INSTALLER OU DE REMPLACER UNE CHAUDIERE AU FIOUL ET DEVRONT Y RENONCER AU PROFIT D'UNE AUTRE SOURCE D'ENERGIE

Si chaque cas est unique, afin d'opérer les choix les plus éclairés possibles, il est essentiel d'avoir une idée indicative du coût moyen d'un changement de mode de chauffage tant d'un point de vue économique, qu'écologique :

Tableau comparatif des coûts économiques et écologiques selon l'énergie choisie

Energie utilisée	Rendements (1)	Coût		Emissions de GES (4) en gCO ₂ e/k Wh	Matériel	MaPrimeRénov' (5)		
		Installation (matériel + pose)	Entretien			Ressources		
						Très modestes	Modestes	Intermédiaires
Electricité	38 % maximum	Par appareil posé : • Convecteurs : 100 à 300 € • A inertie : 300 à 1300 € • A accumulation : de 750 à 1700 €	Aucun	147		0	0	0
Pompe à chaleur (PAC)	<i>PAC aérothermiques</i> : 110% en moyenne haute température (130 % pour basse température) (2) <i>PAC géothermiques</i> : 140% haute température (190% pour basse température) (2)	• PAC géothermique : 13 000 à 20 000 € • PAC aérothermique : 8 000 à 15 000 € • PAC aquathermique : 20 000 à 25 000 € • PAC hybride : 5 000 à 15 000 € (hors chaudière)	à partir de 200 €/an	49	• PAC air/eau (dont hybride) • PAC géothermique (dont hybride)	• 4 000 € (6) • 10 000 € (6)	• 3 000 € (6) • 8 000 € (6)	• 2 000 € (6) • 4 000 € (6)
Gaz	92 % en moyenne (chaudière à condensation) (2)	• modèle standard : de 650 à 4500 € • chaudière à condensation : 3 000 à 6 000 €	110 à 250 €/an	227	Chaudière à très haute performance énergétique	1 200	800 €	0 €
Bois (3)	65 à 90 % pour les chaudières à bûches 75 à 105 % pour les chaudières à plaquettes et granulés (à condensation)	• insert, foyer fermé, poêle à bûches : 1 500 à 5 000 € • poêle à granulés : 2 000 à 7 500 € • poêle de masse : 5 500 à 17 500 € • chaudière à bois performante : 6 000 à 20 000 € • chaudière à granulés automatique : 7 000 à 18 000 €	à partir de 150 €/an	30 (pour granulés de bois)	• Poêle à bûches • Poêle à granulés • Chaudière à bois (alimentation manuelle) • Chaudière à bois (alimentation automatique) • Foyer fermé et insert	• 2 500 € • 3 000 € • 8 000 € • 10 000 € • 2 500 €	• 2 000 € • 2 500 € • 6 500 € • 8 000 € • 1 500 €	• 1 000 € • 1 500 € • 3 00 € • 4 000 € • 800 €
Fioul	jusqu'à 89 % (chaudière à condensation) (2)	Nouvelle installation interdite à partir du 1er juillet 2022 3 000 à 8 000 €	100 à 320 €/an	324		0	0	0

(1) Rendement : source Ademe <https://bibliothèque.ademe.fr/cadic/2222/guide-pratique-chauffer-mieux-moins-cher.pdf?modal=false>

(2) Efficacité énergétique saisonnière

(3) Pour du matériel labellisé Flamme Verte

(4) Source : <https://www.carbone4.com/analyse-chaudieres-gaz-climat>

(5) Les foyers aux ressources supérieures ne bénéficient d'aucune aide MaPrimeRénov' pour le remplacement du système de chauffage. ☒

(6) A compter du 15 avril prochain, et jusqu'à la fin de l'année, les aides MaPrimeRénov' pour l'installation de PAC (dont Hybride), en remplacement de chaudière gaz ou fioul, seront augmentées de 1.000 euros

Pour les différents niveaux de ressources, consulter le site <https://france-renov.gouv.fr/>

Source : Familles Rurales 2022

A noter :

La comparaison ne concerne que les systèmes de chauffage étant entendu que la plupart d'entre eux peuvent également produire de l'eau chaude. Par ailleurs, seul le chauffage principal est évalué et non le chauffage secondaire, d'appoint.

Si certains tarifs peuvent paraître prohibitifs pour de nombreux foyers, il est essentiel de rappeler que des aides existent, citons à titre d'exemples : MaPrimeRénov, les certificats d'économie d'énergie (CEE) ou encore la TVA « réduite » à 10%³. De manière générale, plus le choix se portera vers une énergie « verte » plus le soutien financier sera important. Chaque mode de chauffage s'appréciera en fonction de son coût d'installation, d'entretien, d'utilisation, de rendements⁴ et d'impact sur l'environnement. Une littérature importante existe afin de s'y retrouver et opérer le meilleur choix⁵.

Les consommateurs qui feront le choix de l'électricité (convecteurs, pompes à chaleur) comme source d'énergie principale, en plus des coûts des changements du mode de chauffage, de l'installation et d'isolation verront leur facture impactée par un coût du kWh supérieur aux autres sources d'énergie. Toutefois, la consommation d'une PAC est de 2 à 3 fois inférieure à celle de convecteurs électriques. **Entre avril 2012 et avril 2022 soit une décennie, les prix du fioul et du gaz ont augmenté de +53%, ceux de l'électricité et du bois réciproquement de +46% et +21%⁶.**

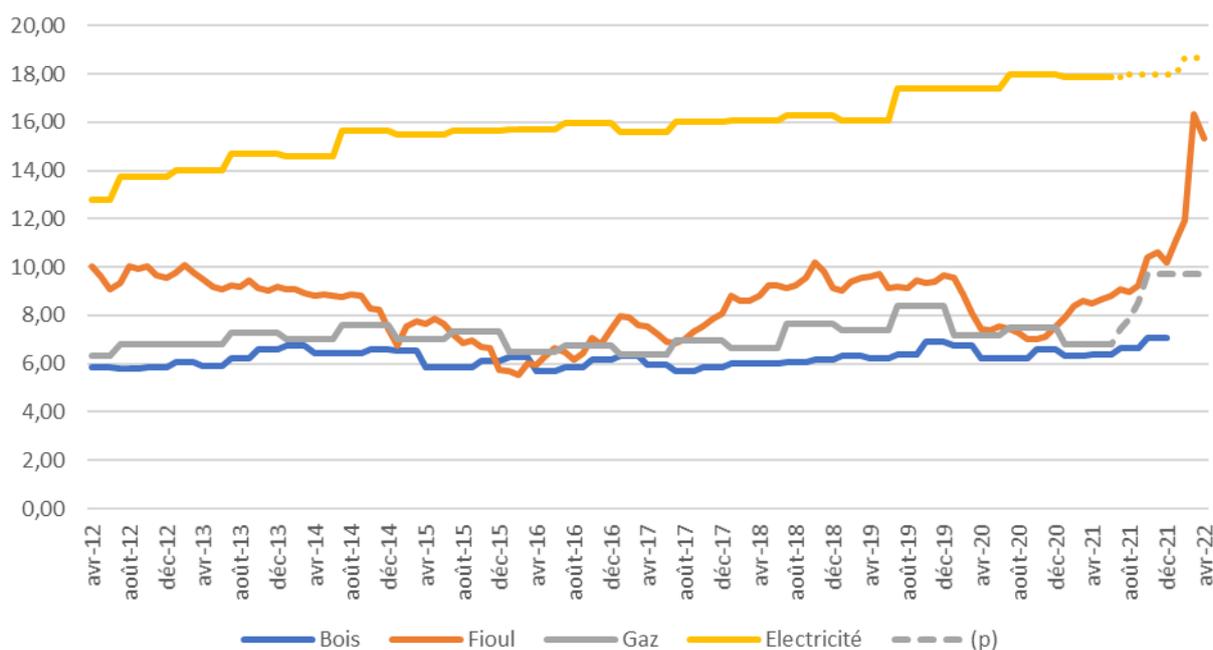
³ Notons que la dépose de la cuve à fioul permet d'obtenir une aide de 1 200 € pour les ménages très modestes, 800 € pour les ménages modestes et 400 € pour les ménages à revenus intermédiaires. Pour un panorama des aides publiques, consulter le guide l'Ademe « Rénovation : les aides financières en 2022 » <https://librairie.ademe.fr/cadic/6684/guide-aides-financieres-habitat-2022.pdf?modal=false>.

⁴ Le rendement d'une chaudière est la différence entre la quantité d'énergie combustible (électricité, gaz, fioul, charbon...) utilisée et la quantité d'énergie produite pour le chauffage ou de production d'eau. Il donne un indicateur de l'efficacité énergétique de la chaudière.

⁵ Les éléments de coûts proviennent de la compilation de nombreux sites Internet de professionnels du chauffage, d'experts indépendants et de sites institutionnels (tels que l'Ademe). Les fourchettes de prix sont indicatives. Les émissions de CO2 proviennent de l'Ademe <https://bilans-ges.ademe.fr/>.

⁶ Pour le bois, la variation est calculée d'avril 2012 à décembre 2021, dernière donnée disponible dans la base du Ministère de l'Environnement.

Evolution du prix des énergies (en € pour 100 kWh d'énergie tout compris)



Source : Familles Rurales 2022, d'après les données Sdes (Pégase) du Ministère de la Transition écologique
(p) A partir de juin 2021, les données du gaz et de l'électricité ne sont plus disponibles dans la base Soes. Elles sont estimées en appliquant les augmentations des tarifs réglementés des deux énergies.

A noter : Le prix du fioul peut paraître attractif. L'analyse sur longue période lisse ses brusques évolutions. Par exemple, entre octobre 2020 et mars 2022, il a plus que doublé en augmentant de 133%. Rien qu'entre février et mars 2022, son prix a augmenté de +37% puis a baissé de -6% en avril.

Le coût de la rénovation d'une passoire énergétique - classée F ou G - en BBC (Bâtiment Basse Consommation) – classé B ou C - oscille entre 15 000€ et 60 000€

Dans le cadre d'une stratégie bas carbone, le changement d'un mode de chauffage ne peut s'envisager en dehors d'une isolation performante permettant au logement d'être classé B ou C. Nombreux sont les consommateurs à en avoir pris conscience et qui souhaitent, au-delà du changement de leur chaudière, engager des travaux d'isolation également.

Selon les estimations réalisées par la DHUP – Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages – pour un pavillon des années 1990 classé F ou G (mais déjà soumis à une réglementation relative notamment à une isolation minimum des parois), le coût moyen pour le convertir de passoire énergétique à bâtiment basse consommation classé B ou C est évalué en moyenne à 46 000 euros⁷.

Bien que le système d'aides publiques ait été amélioré en 2021, notamment avec la mise en place d'un accompagnateur technique pendant les travaux et que les récentes annonces du gouvernement encouragent les rénovations les plus écologiques d'ici la fin de cette année avec une aide financière renforcée, le reste à charge devrait demeurer un véritable frein pour des nombreux ménages. En effet, comme l'indique le rapport du Comité d'évaluation du plan

⁷ Estimations réalisées par la DHUP – Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages : 46 000 euros en moyenne pour les maisons individuelles et 25 000 euros pour les logements collectifs. Dans Rapport Sichel – mars 2021.

France Relance d'octobre 2021, le reste à charge moyen pour les ménages très modestes est de 38,6 %, toutes aides déduites.

De plus, selon l'Observatoire National de la Rénovation Énergétique, sur les 3,1 millions de maisons individuelles ayant fait l'objet d'une rénovation « potentiellement » énergétique en 2019 en France métropolitaine, 2,3 millions ont effectivement conduit à une réduction de la consommation d'énergie finale conventionnelle (enquête Tremi)⁸. Ainsi, selon cette estimation **dans 25% des cas, l'amélioration des performances thermiques a été négligée. Une obligation de résultat de la part des professionnels s'impose tant pour l'environnement que pour le budget des ménages.**

DES LE 1.07.2022, 3 MILLIONS DE MENAGES SERONT CONCERNES PAR L'INTERDICTION D'INSTALLER OU DE REMPLACER UNE CHAUDIERE AU FIOUL ET DEVRONT Y RENONCER AU PROFIT D'UNE AUTRE SOURCE D'ENERGIE

Enseignements majeurs :

- La transition énergétique implique pour les propriétaires des coûts importants tant pour l'isolation globale et efficiente des logements, que pour la modification du mode de chauffage.
- Les aides existantes, mal connues, peu lisibles permettent rarement d'entreprendre une rénovation globale seule garante d'une économie substantielle d'énergie et laissent un reste à charge souvent dissuasif pour de nombreux ménages propriétaires de leur résidence principale.

III/ PISTES D'AMELIORATION - MESURES A ENVISAGER

Cette étude traduit les éléments suivants :

- Les logements les plus anciens (non rénovés) sont généralement les plus énergivores
- Pour obtenir de réels sauts de performance énergétique (Cf. dernière étude TREMI publiée par l'Ademe), il convient d'envisager une rénovation la plus globale possible (changer les fenêtres est, par exemple, très rarement la solution idoine pour éviter les pertes de chaleur les plus importantes)
- Le milieu rural est particulièrement concerné par la transition écologique et énergétique du fait d'un parc immobilier vieillissant soumis à des normes moins contraignantes et des modes de chauffage inadaptés lesquels seront touchés par des contraintes réglementaires importantes dès juillet prochain
- Qu'il s'agisse de changement de mode de chauffage ou de rénovation efficiente de logement énergivore, si des aides existent, le reste à charge demeure un frein important pour des familles à bout de souffle soumises à un contexte inflationniste duquel nombre d'entre elles ne sortiront pas indemnes

⁸ https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2022-03/rapport_onre_mars2022.pdf

La réussite de la transition énergétique passera aussi par les territoires ruraux, ainsi Familles Rurales propose :

- D'assurer un meilleur accompagnement des familles : perdues face aux différents dispositifs, aux différentes réglementations, aux différentes alternatives possibles, à leur coût, certaines renoncent dissuadées à engager des travaux et d'autres entreprennent des rénovations aux résultats incertains tant d'un point de vue écologique qu'économique
- D'imposer aux professionnels de la rénovation énergétique une obligation de résultat. Tant pour l'environnement que pour le budget des ménages, il n'est pas concevable que les travaux entrepris n'apportent pas la garantie d'une meilleure performance énergétique. Selon les estimations de l'ONPE, 25% des travaux engagés ne donnent pas lieu à une amélioration des performances énergétiques.
- De déclarer l'urgence à la rénovation avec un 0 reste à charge pour les propriétaires des résidences principales disposant de ressources modestes, prioritairement pour celles classées F ou G et un reste à charge proportionnel pour les autres ménages selon les conditions d'éligibilité à MaPrimRenov.
- De réduire la TVA à 5.5% pour l'ensemble des énergies de chauffage s'agissant d'un bien de première nécessité
- D'ouvrir des « ASSISES DE L'ENERGIE » impliquant la société civile organisée pour définir les conditions d'une transition énergétique soutenable pour les familles.